

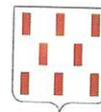
# MAIRIE DE LONGFOSSE

28, rue de l'Eglise  
62240 LONGFOSSE

Tél. : 03 21 91 66 98

Fax : 03 21 87 26 98

mairie-de-longfosse@wanadoo.fr



## COMMUNE DE LONGFOSSE-

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un à 20 H 00, le 30 juin 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Thomas Anita, Maire, suite à la convocation du 22 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents : Mr Emile Saily, Mme Caroline Menuge, Mr Christophe Navet, Mme Charlotte Loeuillieux, Mr Mickaël Senecaut, Mr Olivier Renard, Mr Lucien Labasque, Mr Gabriel Clabaut, Mme Véronique Sagot, Mme Sabrina Fertin, Mr Jérémy Dhieux. Etaient absents excusés : Mr Fabrice Decroix (procuration à Mme Menuge), Mme Anita Boudin (procuration à Mme Sagot), Mme Florence Mahieux. Mr Mickaël Senecaut avait donné procuration à Mr Navet, si besoin.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Charlotte Loeuillieux.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2021 à l'unanimité.

2) Décisions modificatives

#### Budget Primitif 2021

Les crédits votés au compte 2313 sont insuffisants pour régler une facture du solde des travaux du cimetière. Il y a lieu de rédiger une décision modificative sur le budget 2021. L'écriture comptable pourrait être la suivante : rajouter 200€ au compte 2313 du chapitre 23 et retirer 200€ du compte 2188 du chapitre 21.

INVESTISSEMENT	
Chapitre 23 Compte 2313	200€
Chapitre 21 Compte 2188	-200€
TOTAL	0

a) Suite à une erreur administrative, il y a lieu de corriger les crédits votés au chapitre 020. En effet, le montant de ce compte dédié aux « dépenses imprévues » ne doit pas dépasser 7,5% du budget total. Ainsi, l'écriture comptable pourrait être la suivante : retirer 115 307€ du chapitre 020 et les réaffecter au compte 21534 du chapitre 21 (réseau d'électrification) afin de rééquilibrer le budget.

INVESTISSEMENT	
Chapitre 020	-115 307€
Chapitre 21 Compte 21534	115 307€
TOTAL	0

Vote à l'unanimité.

#### 3) Mise en place du RIFSEEP

Depuis 2017, les collectivités doivent se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire de leurs agents et mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, à la Sujétion, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel).

Ce régime est le nouveau dispositif indemnitaire de référence, il est un outil de simplification et d'harmonisation et remplace les anciennes primes.

Il est constitué de :

- L'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise), qui est l'indemnité de base. Elle est versée mensuellement et valorise la nature de la Fonction.
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est une indemnité facultative, versée annuellement et qui reconnaît spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir l'agent (l'investissement personnel).

Les montants de ces primes sont plafonnés par l'Etat selon des groupes de Fonctions pour chaque cadre d'emploi.

#### 4) Création d'un marché

A compter du mois de septembre, et ce, les mercredis de 15h à 18H, un marché devrait se tenir sur la place de la Mairie, un plus pour la Commune ! Il comprendra des commerces essentiellement alimentaires. L'objectif est de trouver des commerçants locaux permettant à chacun de préparer un repas avec des produits locaux. Les agriculteurs et maraîchers de la Commune seront contactés.

Dans un premier temps, il est proposé de ne pas instaurer de droit de place pour permettre aux commerçants de commencer leur installation sereinement. Un délai de prévenance sera à respecter pour toute nouvelle inscription commerciale. Un réseau électrique adéquat si besoin pour les raccordements ; la commune saura s'adapter aux différents besoins. Cette action est positive et permettra de recréer du lien social. Il est demandé un contact avec les aînés afin de leur proposer de se réunir les mercredis au lieu du jeudi. Le conseil s'accorde alors pour instaurer le marché dans la cour de l'école, afin de ne pas gêner. Il est d'ailleurs souligné que le marché pourrait être un atout lors des réunions d'aînés.

#### 5) Modalités de la location de la salle des fêtes, au bénéfice des associations.

Actuellement, les associations longfosséennes bénéficient de la possibilité de louer la salle des fêtes gratuitement 2 weekends par an. Il est proposé au Conseil Municipal de porter le nombre de weekends offerts à 4 par an. Une attention particulière sera apportée au suivi des locations afin de ne pas pénaliser celles destinées aux particuliers. Vote à l'unanimité.

#### 6) Convention de la classe de neige 2021/2022.

La classe de neige se déroulera du 21 au 28 janvier 2022, à Bellevaux, dans la pension « les Moineaux ». Une clause « annulation COVID » a été prévue lors de la rédaction de cette convention.

Le séjour est à destination des CM1 et CM2, 40 personnes au total. Le tarif prévu est de 420 € par personne auquel il faudra rajouter les frais de transport (pour info, dernier séjour, environ 5 000€). Trois devis devront être demandés à des entreprises de transport du secteur.

Le programme du séjour est présenté au conseil.

40 élèves participeront à ce voyage avec 4 accompagnateurs (2 hommes et 2 femmes).

Une participation financière de 250€ sera demandée par famille, comme dans les années antérieures.

Une belle action pour les enfants de l'école ! Un suivi particulier sera accordé afin de permettre à chaque enfant de participer. Une facilité de paiement sera proposée aux familles dès le début de l'année scolaire. Cependant, il est à noter que certaines familles refusent le séjour pour des raisons familiales, personnelles, ou médicales. Vote à l'unanimité.

#### 7) Adhésion à la FECI (Fédération des Élus Citoyens et Indépendants).

La FECI est un organisme de formation agréé par l'Etat pour dispenser des formations aux élus locaux. Pour pouvoir suivre ces formations, deux possibilités sont proposées :

- soit de signer une convention annuelle qui permet à tous les élus de la commune de participer à toutes les formations dispensées à LENS sans limite de nombre et qui permet également de suivre une formation en intra-muros offerte à une date et sur un thème à définir. Le coût est de 785€ par an. Une délibération est nécessaire.
- soit de s'inscrire à une formation, sans convention, pour un coût de 310€ par jour et par personne.

Les différents thèmes de formation ont été transmis aux conseillers. Le conseil adopte la convention annuelle à 785€, plus avantageuse avec une inscription fin 2021 afin de débiter en 2022. Les élus pourront sélectionner les formations qui les intéressent. Vote à l'unanimité.

#### 8) Rapports VEOLIA Eau et Assainissement – année 2020

Rappel : les rapports ont été adressés aux élus par mail le 18 juin dernier

Rapport assainissement :

Le coût au m<sup>3</sup> est en hausse de 4.18 € à 4.43 € le m<sup>3</sup>, avec une hausse du nombre d'abonnés qui passe à 361 abonnés. Malgré cela, il y a une baisse du volume traité : passage de 27 562 m<sup>3</sup> à 24 865 m<sup>3</sup>.

Le délégataire a été sollicité pour des demandes d'explications.

Il n'y a pas eu d'action de curage préventif.

Rapport eau :

Le point alarmant est le taux de rendement du réseau : 80 % au niveau national, 77% en 2019 pour Longfossé, 64.4 % en 2020. Le délégataire a été sollicité sur ce point.

A noter qu'en 2020, la facturation des abonnés s'est faite sur des estimations et non sur des relevés qui ont eu lieu en mai 2021. Veolia a indiqué être à l'écoute des éventuelles difficultés des abonnés.

A prévoir : canalisation chemin de la Houssoye et du Molinet. (Rupture de joints collés).

Des explications ont été demandées.

Pour information, une sensibilisation sur la gestion de l'eau est en cours de préparation à l'école. Le plan de traitement de l'eau présenté lors de la visite de l'usine de traitement de Wierre sera réclamé à Véolia.

#### 9) Point sur les travaux

L'adjoint aux travaux énumère différents points :

- les travaux de voirie de la rue Jean-Jacques commenceront le 16 août 2021. Il s'agit de réaliser la bande de roulement en enrobé sur 900 m linéaire. Un fauchage est donc à réaliser en amont avec curage des fossés et passage de caméras dans les canalisations. 2 plateaux de ralentissement seront prévus : un, au niveau du 56, rue Jean-Jacques et un au niveau du lotissement Lebeurre,
- pose de panneaux pour la signalisation des arrêts de bus et passages piétons pour la mise en conformité,
- dératissage prévue samedi 3 juillet,
- défense incendie : installation de deux poteaux incendie, rue du Mauroy et rue de l'Eglise,
- rue des Broussailles : réalisation d'une zone 30km/h, les plateaux de ralentissement sont déconseillés pour des raisons de nuisances sonores constatées route de Wierre et rappelées par Mr Renard. Mr Labasque propose à la place un rappel de zone à 50km/h en amont et en aval de la rue des Broussailles considérant qu'une zone 30km/h serait excessive.
- Remise en peinture ainsi que petits travaux à l'école (mur école maternelle et primaire, réparations diverses etc...)

Le conseil trouve regrettable le manque de civisme avec des dépôts sauvages qui ont lieu régulièrement sur la commune.

#### 10) Point sur l'école par l'adjointe aux affaires scolaires

Remise des prix et des dictionnaires prévue le 2 juillet :

- 10H pour les primaires
- 15H pour les maternelles

Un autre devis pour les ENI (écran numérique interactif) réalisé avec la société I-tech informatique : 11 636€ et 13 713,60€ pour la société Gloriant.

Bilan du Conseil d'école du 22/06/21 :

- Bilan covid avec une seule fermeture de classe : l'école remercie vivement l'investissement communal dans le travail de désinfection des locaux de l'école.
- Rentrée prévue avec 143 élèves. Départ en retraite de Mme Ducrocq, remplacée par Mme Tassart à la rentrée
- L'Inspectrice d'Académie préconise l'installation de détecteurs de CO2 dans les classes et la continuité du travail conséquent de désinfection des sanitaires et classes.
- Remerciements de l'école pour la mise en place des tablettes numériques.

#### 11) Tarification de la restauration scolaire

Notre prestataire API en restauration scolaire a fait parvenir ses nouveaux tarifs en légère augmentation pour la rentrée 2021(2 centimes par repas).

Le Maire propose aux élus le maintien des tarifs actuels pour l'année 2021-2022. Vote à l'unanimité.

#### 11bis) Délibération pour le chemin de la Houssoye

Cette délibération précise la dénomination du chemin avec une partie « Chemin de la Houssoye » et une autre dénommée « Chemin du Louvet » (près de la ferme du Louvet). La signalétique est à venir, tout au long du chemin. Mr Renard met en avant que le conseil peut se réjouir d'avoir pu réouvrir ce chemin qui avait été abandonné par la commune depuis plus de 30 ans et indique que Mr Noël pouvait s'y opposer après 30 ans de non-exploitation communale. Une dénomination unique « Chemin de la Houssoye » est proposée, ainsi que la réfection du chemin près de la ferme Martin rue Jean Jacques : projet prévu pour 2022. Le Parc sera contacté pour le retrait des souches d'arbres et l'installation des chicanes, chemin de la Houssoye.

#### 12) Questions diverses

- Lettre municipale : commission prévue le 16 juillet prochain pour l'élaboration de celle-ci,
  - fête du village le 04 juillet : de nombreuses animations prévues telles que la balade en calèche/structures gonflables/animation musicale/restauration sur place/des tickets pour les enfants (pêche aux canards et barbe à Papa/puissance 4 géant. Une trentaine d'inscriptions à ce jour ; il est émis l'idée d'annuler la brocante en cas de météo non clémente. En effet, la météo annoncée est très néfaste.
  - nouveaux contrats PEC (parcours emploi compétence) pour 2 longfosséens dès cet été : une jeune femme en périscolaire et un jeune homme au service technique en espaces verts. La prise en charge est de 65% et ces contrats ont pour but une réinsertion dans le monde professionnel, tout en proposant des formations adéquates.
  - départ en retraite d'un agent fin juillet qui sera remplacé par un agent en contrat PEC actuellement.
  - le rallye du Boulonnais, prévu le 20,21 et 22 août avec un passage sur la commune le 21 août de 14h30 à 22h (Ferme du Gros Codin-rue Jean-Jacques-rue de l'Eglise-Place de la Mairie-rue des Broussailles-rue du Mauroy direction Wierre). Tout déplacement sera alors interdit durant cette plage horaire, un avis aux riverains sera distribué dans les boîtes aux lettres très prochainement. Etat des lieux avec passage de caméras avant et après le rallye.
- Mme le Maire rappelle que cette manifestation ramène de la vie sur la commune et qu'elle a des retombées économiques sur le territoire.
- Mme le Maire remercie l'équipe municipale pour son sérieux et sa disponibilité lors des dernières élections.

Le Maire,

Anita THOMAS

